

Formation continue de Premiers Secours Citoyens (PSC)

Durée

3h30 heures de face à face pédagogique conseillé tous les 2 ans.

Cadre

En partenariat avec une association agrée de la protection civile.

Prérequis

Age minimum: 10 ans.

Avoir le PSC1

Stagiaires cibles

Tout public y compris les personnes à mobilité réduite

Nombre de stagiaires

6 à 10 apprenants.

Encadrement

Un formateur en premiers secours au minimum, détenteur :

- Du certificat de compétence de « Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Prévention et Secours Civiques » (PAE FPSC) à jour de formation continue annuelle obligatoire.
- De la compétence de formateur de SST à jour de maintien actualisation des compétences triennal.

Textes

- Arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1).
- Arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « PSC 1 ».
- Arrêté du 30 mai 2016 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « PSC 1 ».
- Arrêté du 21 décembre 2016 modifiant le PSC 1 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « PSC 1 ».
- Recommandation PSC1 de la DGSCGC de septembre 2021.

Objectif général

L'unité d'enseignement « Formation continue de Premiers secours citoyens » a pour objectif de revoir toutes les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours, conformément aux dispositions en vigueur.

Contenu

- La protection
- L'alerte
- L'obstruction des voies aériennes par un corps étranger
- Les hémorragies externes
- Les plaies
- Les brûlures
- Les traumatismes
- Le malaise
- La perte de connaissance
- L'arrêt cardiaque et la défibrillation

Evaluation des stagiaires

Elle est réalisée par des exercices de mise en pratique des différentes techniques apprises lors du stage. Les critères d'évaluation utilisés pour ce stage sont à visée formative conformément à la réglementation en vigueur.

Qualification délivrée

Une attestation de formation continue de PSC conforme à la réglementation du ministère de l'intérieur.

Prix

400 € pour un groupe de 4 à 10 personnes. Un livret est offert à chaque stagiaire.



SARL - PRÉAVIES
Organisme de formation - RCS Vienne
8 Impasse des Mûriers - 38390 Bouvesse Quirieu
Tél : 06.10.48.11.64 - - Mail : frederic.joiron@preavies.com
SIRET : 922 242 581 00010 - APE : 8559 B - DNA : 84380859938